Rapport d'activité

2021

MOBILISÉS!

Conseil national de l'Ordre
des médecins

SOMMAIRE

04 **L'édito du président**

06 **L'année du secrétaire général**

08 **L'Ordre, ancré dans l'actualité**

18 **L'Ordre, actif auprès des médecins**

36 **L'Ordre, impliqué dans ses missions**

47 **L'année au niveau financier**

50 **L'année des juridictions ordinales**

Conseil national de l'Ordre des médecins
4, rue Léon Jost 75855 Paris Cedex 17
01 53 89 32 00
conseil-national@ordre.medecin.fr

Directeur de publication: Dr François Arnault
Rédacteur en chef: Pr Stéphane Oustric
Conception et réalisation: Citizen Press
Impression: Imprimerie Frazier

conseil-national.medecin.fr

Les missions de l'Ordre

"ÊTRE AU SERVICE DES MÉDECINS, DANS L'INTÉRÊT DES PATIENTS",

tel est l'engagement de l'Ordre des médecins.

L'Ordre des médecins est la seule institution qui rassemble et fédère, en France, l'ensemble des médecins, quels que soient leur statut, leur mode d'exercice et leur spécialité. Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, l'Ordre défend l'indépendance et l'honneur de la profession médicale auprès de la société française : usagers et citoyens, administrations et services de l'État, associations...

Au niveau local et national

L'Ordre des médecins est présent à tous les échelons administratifs via les conseils départementaux, régionaux et le Conseil national. Les membres des conseils sont élus pour six ans. Chaque médecin est électeur et éligible dès sa première inscription au tableau de l'Ordre. Les conseillers départementaux de l'Ordre élisent les membres des conseils régionaux de l'Ordre des médecins et du Conseil national.

L'Ordre des médecins est le garant de la relation médecin-patient.

LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ORDRE

1. Garantir la déontologie
2. S'assurer de la compétence des médecins
3. Accompagner et aider les médecins dans leur exercice professionnel et les conseiller sur le plan juridique
4. Veiller à la qualité des soins
5. Conseiller les pouvoirs publics

56
MEMBRES ÉLUS
et 2 membres désignés

4
SECTIONS
Éthique et déontologie, Exercice professionnel, Formation et compétences médicales, Santé publique.

"2021 NOUS A CONFRONTÉS UNE FOIS ENCORE À NOTRE MISSION FONDAMENTALE : PROTÉGER NOS PATIENTS"

Dr Patrick Bouet

Président du Conseil national de l'Ordre des médecins

2021 a encore été une année intense, sur le front de la crise sanitaire. Après une année 2020 marquée par une mobilisation des médecins sans précédent contre la Covid-19, 2021 s'est ouverte avec l'espoir porté par la vaccination. Sans relâche, nous, médecins, avons continué à soigner, mais pas seulement : il nous a aussi fallu informer et convaincre les patients de l'importance de se faire vacciner. Dès le début, l'Ordre des médecins s'est pleinement engagé dans la campagne vaccinale, aux côtés des médecins. Bien avant la mise en place de l'obligation vaccinale pour les soignants, l'Ordre a soutenu cette idée et appelé les médecins à se faire vacciner, au nom de l'éthique médicale.

Je tiens d'ailleurs à vous remercier et à saluer, ici, votre forte implication qui honore notre profession. 2021 nous a confrontés une fois encore à notre mission fondamentale : protéger nos patients.

Dans ce contexte, l'Ordre des médecins a vivement condamné les violences et les menaces de plus en plus nombreuses, et inadmissibles, visant des professionnels de santé. Je vous renouvelle ici tout notre soutien.

« Soigner demain », notre grande consultation

Si, en 2020, l'ensemble de l'action publique s'était concentrée sur la lutte contre la Covid-19, en 2021, il a fallu agir sur plusieurs fronts. À l'aube de la campagne présidentielle, nous avons lancé une nouvelle consultation, « Soigner demain », auprès de tous les médecins afin de recueillir votre état

28 interviews
ou passages presse/radio/télévision

3
RENCONTRES
avec les représentants des ordres professionnels

1
webinaire
avec le Pr Alain Fischer, président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (lire p. 11)

23
CELLULES
de crise

12
RÉUNIONS
téléphoniques et ou en visioconférence avec les présidents des conseils départementaux et régionaux

17
RÉUNIONS
de bureau

30
RENCONTRES
avec des acteurs du monde politique, dont 7 avec des représentants du gouvernement

des lieux du système de santé pour présenter une plateforme de propositions au nom de la profession. L'institution s'est également fortement impliquée dans les autres débats publics liés à la santé : lutte contre les violences intrafamiliales, défense de l'accès aux soins, projet de loi de financement de la Sécurité sociale… Vous lirez au fil de ces pages les actions menées par les sections et les délégations de l'Ordre en ce sens.

Enfin, nous avons cette année poursuivi la modernisation de l'institution, dans la continuité de ce qui a été entrepris depuis 2013. Cela se transcrit dans nos actions extérieures, comme dans notre gestion quotidienne. Nous poursuivrons en ce sens afin que l'Ordre des médecins reste un acteur fiable, légitime, attendu dans le débat public. Pour, toujours, continuer à agir au service des médecins, dans l'intérêt des patients, en toute transparence.

"L'ORDRE DES MÉDECINS EST IMPLIQUÉ DANS UNE MUTATION PROFONDE DE SON FONCTIONNEMENT"

Dr François Arnault

Secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des médecins

Q Quelles sont vos principales missions, en tant que secrétaire général ?

R Sous l'autorité du président, le secrétaire général doit assurer un fonctionnement fiable et harmonieux de l'institution, dans le respect de la réglementation. Je suis responsable des ressources humaines et de l'organisation des services internes. Le secrétaire général est également l'ordonnateur des dépenses.
Je prépare et propose le budget en accord avec le trésorier. Je suis également chargé de la rédaction et de la diffusion des comptes rendus des bureaux et des sessions. Le secrétaire général est également directeur des publications, dont principalement le bulletin adressé aux médecins, dont seuls quelques numéros continuent d'être imprimés, et le rapport d'activité.

Q Comment l'Ordre a-t-il adapté son fonctionnement à une nouvelle année perturbée par la pandémie de Covid-19 ?

R La « machine » administrative de l'Ordre a continué à tourner, sans interruption : toutes les équipes ont fait preuve d'une forte adaptabilité pour maintenir une activité de qualité pour accomplir les missions de service public dévolues à l'institution. Nous avons alterné les périodes de présentiel et de travail à distance, en nous alignant à chaque fois sur les préconisations des

pouvoirs publics. Pour nous adapter de manière durable, nous avons revu notre accord de télé-travail : 1 ou 2 jours fixes par semaine, ou un panier de 24 jours à prendre dans le courant de l'année. Nous avons également changé d'opérateur et développé les solutions de visioconférence et d'outils collaboratifs, permettant ainsi aux services et aux élus de travailler dans de bonnes conditions depuis leur domicile. Cela nous a demandé un effort financier important mais nous avons pu continuer à assumer l'ensemble de nos missions, tout en assurant la sécurité de chacun : c'est une réelle satisfaction.

Le secrétaire général est épaulé par

3

adjoints :

Dr Pierre Maurice
Pr Bernard Guerrier
Dr Gérard Ichtertz

Q Le Cnom est, depuis plusieurs années, engagé dans une réforme de modernisation importante. Comment se traduit-elle en 2021 ?

R En effet, l'Ordre des médecins est impliqué dans une mutation profonde de son fonctionnement, qui se traduit par l'évolution de plusieurs de ses missions. L'inscription des médecins au tableau, mission régalienne de l'Ordre, en est un exemple : nous avons mis en place en 2021 une procédure renforcée et sécurisée pour les inscriptions, qui est opérationnelle tant au niveau du service du tableau national que des départements. Cela représente une charge importante en temps et en responsabilité. À terme, notre objectif est d'entièrement dématérialiser ce processus. Un autre chantier nous a occupés une bonne partie de l'année : celui du développement d'un logiciel de traitement des plaintes, nommé Orion. Nous nous sommes également appliqués à renforcer notre sécurité numérique, pour prémunir l'Ordre des cyberattaques et assurer la protection des données qui nous sont confiées et que nous sommes amenés à traiter. Sur ce dernier point, notre service Droit du numérique, chargé d'appliquer les principes du Règlement général sur la protection des données (RGPD), a renforcé son action en 2021. Enfin, l'année a été marquée par la progression de la réforme financière. Nous avons mis en place la combinaison des comptes entre les trois niveaux de l'institution : le Conseil national, les conseils départementaux, et les conseils régionaux ou interrégionaux. Cette importante réforme, qui nous mobilise depuis plusieurs années, est actuellement en cours de finalisation.

> « NOUS AVONS CONTINUÉ À ASSUMER L'ENSEMBLE DE NOS MISSIONS, EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DE CHACUN »

Enfin, la dématérialisation, incontournable, que nous avions initiée avant la pandémie s'est considérablement accélérée depuis. Nous y travaillons avec la Direction des systèmes d'information, fortement mobilisée sur le sujet et en perpétuel développement. Cette année, nous avons par exemple consolidé et enrichi la plateforme monespace.medecin.fr, qui propose en ligne de nombreux services ordinaux aux médecins. Cette dématérialisation a vocation à se poursuivre dans les départements et les régions. Tous les documents émanant du Cnom (courriers, documents administratifs, etc.) seront à terme concernés.

L'ORDRE, ANCRÉ DANS L'ACTUALITÉ

CHAPITRE 1

Coup d'œil s

L'activité, au Conseil national de l'Ordre en 2021, c'est :

5
SESSIONS

65
CIRCULAIRES

26 235
COURRIERS ÉCHANGÉS

155
SALARIÉS

4
rapports publiés

- Réquisitions judiciaires;
- Certificats de virginité;
- Grève de la faim des personnes placées en lieux de privation de liberté;
- Rapport de la CRU.

Et la mise à jour du rapport Télémédecine (mésusages et téléconsultations dans locaux commerciaux).

Les mots de 2021 :

Vaccination
« Soigner demain »
Numérique en santé
Lutte contre les violences
Secret professionnel

ur l'année 2021

Et l'activité plus spécifiquement liée à la pandémie

12 réunions téléphoniques et/ou visio
avec les présidents des conseils départementaux ou régionaux de l'Ordre

1 LETTRE OUVERTE
du président du Cnom au président de la République

23 CELLULES DE CRISE

6 COMMUNIQUÉS DE PRESSE
liés à la Covid-19

2 VIDÉOS DU PRÉSIDENT
envoyées aux médecins

---

335 EUROS
Le montant de la cotisation payée par les médecins en 2021, comme en 2020. Les médecins retraités n'ayant plus d'activité médicale rémunérée ont eux payé une cotisation de 95 euros.

705 290 EUROS
d'aide accordés par la commission nationale d'entraide

4 194 CERTIFICATS MÉDICAUX
(demande d'adoption, visa pour l'étranger, décès...) ont fait l'objet d'une authentification de l'inscription au tableau du médecin rédacteur

et aussi...

8 677 médecins inscrits pour la première fois
au tableau de l'Ordre

Du côté de la communication

+9,8 millions de pages vues
sur conseil-national.medecin.fr

140 000 INSCRITS à la newsletter mensuelle
16 communiqués de presse
27 campagnes mails auprès des médecins
411 tweets

Une année d'engagement pour la vaccination

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, 2021 a débuté sous le signe de l'espoir avec l'arrivée de plusieurs vaccins. Retour sur une année de déploiement de la campagne de vaccination contre la Covid-19, et de mobilisation massive, toujours, de la part des médecins.

27 DÉCEMBRE 2020

Première injection d'une dose de vaccin, à l'hôpital René-Muret de Sevran (Seine-Saint-Denis). Dans ses vœux, le Dr Patrick Bouet, président de l'Ordre des médecins, annonce l'année 2021 comme celle d'un espoir : la vaccination. *« Nous avons la responsabilité de nous engager totalement dans la campagne de vaccination visant à protéger l'ensemble de la population »*, déclare-t-il.

26 MARS 2021

Grâce à la mobilisation immédiate des professionnels de santé, et des médecins en première ligne, plus de 10 173 000 injections sont déjà recensées. À cette période, suivant les recommandations émises par la Haute Autorité de santé, la vaccination est réservée aux personnes à risque, ou âgées de plus de 75 ans.

2020

2021

17 DÉCEMBRE 2021

Nous, médecins, restons mobilisés

À quelques jours des fêtes de fin d'année, et alors que le variant Omicron devient majoritaire dans le pays et que le nombre de cas quotidiens n'a jamais été aussi élevé, le Dr Bouet s'adresse une nouvelle fois aux médecins. *« Nous allons devoir poursuivre et amplifier notre action dans la vaccination. […] Nous allons devoir assurer la permanence des soins, la continuité des soins dans tous les exercices et sacrifier de notre temps familial pour être présents. Je sais combien nombre d'entre nous sont épuisés, découragés et en colère. Pourtant, hospitaliers, salariés et libéraux continueront d'assumer ensemble, en coopération, leurs responsabilités professionnelles. Soyons-en fiers. »*

Ordre des médecins : Visioconférence avec le Pr Fischer

18 MAI 2021

Soucieux de faciliter l'exercice des médecins et d'accompagner au mieux leur engagement dans cette période, l'Ordre organise une visioconférence avec le Pr Alain Fischer, président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale. 16 000 médecins s'y connectent et participent à cet échange.

15 JUIN 2021

La vaccination s'ouvre à tous les Français âgés de 12 ans et plus. La demande est forte et les médecins plus que jamais mobilisés. Tous les échelons de l'Ordre des médecins sont engagés dans cette campagne. Partout en France, les conseils départementaux et régionaux mettent en œuvre ou participent à des initiatives visant à organiser le déploiement de la campagne vaccinale dans les territoires.

Le variant delta en questions - Pr Delfraissy

29 JUILLET 2021

Le variant Delta devient majoritaire en France. L'Ordre interroge en vidéo le Pr Jean-François Delfraissy, président du Comité scientifique Covid-19, sur les enjeux liés à ce nouveau variant.

76,8 %

DE LA POPULATION

totale présentait un schéma vaccinal complet en 2021, soit 51 756 570 personnes.

15 OCTOBRE 2021

L'obligation vaccinale pour tous les soignants entre en vigueur. Lors d'une conférence de presse, le Dr Bouet rappelle le soutien sans réserve du Cnom à cette obligation légale. *« Au nom de l'éthique et de la déontologie, l'Ordre ne peut accepter que des professionnels de la santé puissent mettre en danger leurs patients. »*

4 OCTOBRE 2021

L'Ordre lance sa campagne #SoignerDemain auprès de l'ensemble des médecins via un questionnaire en ligne (lire p.12-13).

2 AOÛT 2021

À quelques jours de la mise en place du pass sanitaire sur le territoire, l'Ordre des médecins publie un communiqué de presse pour attirer l'attention des autorités sur la question de l'accès aux soins : *« L'Ordre des médecins s'inquiète vivement des conditions de mise en œuvre d'une telle disposition, qui ne doit pas priver des patients de soins, alors même que les conséquences délétères de la crise sanitaire en termes d'accès aux soins et de suivi des malades [...] sont largement documentées. »*

« Soigner demain », la parole aux médecins

Regrettant que la santé n'ait pas suffisamment de place dans la campagne présidentielle, l'Ordre des médecins a lancé en octobre 2021 l'opération « Soigner demain », afin de dresser un état des lieux du système de santé et d'aboutir à une plateforme de propositions de la profession au début de l'année 2022.

#SOIGNER DEMAIN

Cette consultation a été menée en ligne auprès de l'ensemble des médecins via un questionnaire. Ils ont été consultés sur :
- leur expérience de la crise ;
- l'évolution de leurs attentes par rapport à 2015 ;
- l'organisation du système de santé aujourd'hui et celle souhaitée demain ;
- l'accès aux soins dans les territoires ;
- la gouvernance du système de santé ;
- les grands débats de société : fin de vie, respect de la clause de conscience…

Un volet de cette consultation a été plus particulièrement consacré aux internes et aux jeunes médecins pour comprendre leurs besoins et les porter auprès des candidats à la future campagne présidentielle.

Avant même le début de la pandémie, la santé faisait partie des préoccupations majeures des Français. La crise de la Covid-19, inédite, a jeté une lumière crue sur les faiblesses de notre système de santé, renforçant encore les interrogations de nos concitoyens et des médecins. Ces derniers, dans leur exercice quotidien, sont les mieux placés pour savoir quelles réformes profondes engager pour assurer l'accès aux soins de tous, dans tous les territoires.

Pour cela, il faut que le sujet de la santé ait une place centrale dans la campagne présidentielle. Regrettant que ce ne soit pas le cas, l'Ordre des médecins a lancé en octobre 2021 une grande campagne, intitulée « Soigner demain ». L'objectif : dresser un état des lieux du système de santé et des différents modes d'exercice, et présenter au début de l'année 2022, à quelques mois de l'élection présidentielle, une plateforme de propositions de la profession.

Au cœur de cette démarche : une vaste enquête, lancée auprès de l'ensemble des médecins et des internes de France. Parce qu'ils ont été en première ligne pour faire face à la pandémie et qu'ils portent tous les jours notre système de santé au service des patients, les écouter et porter leurs attentes et leurs propositions s'imposent, comme en 2015, date de la dernière grande consultation de l'Ordre auprès des médecins. Les acteurs institutionnels et les partenaires de l'Ordre ont également été associés à la réflexion pour confronter les points de vue et enrichir les futures propositions, dévoilées début 2022.

16 800
médecins participants

"ÉCOUTER ET PORTER LES ATTENTES ET LES PROPOSITIONS DES MÉDECINS"

LES TWEETS DE 2021

Le compte Twitter @ordre_medecins relaie au jour le jour l'actualité et les prises de position du Conseil national. En 2021, 6 827 nouveaux comptes se sont abonnés à celui du Cnom, lui permettant d'atteindre le nombre total de 67765 abonnés. Retour, mois par mois, sur les principaux tweets de 2021.

JANVIER

@ORDRE_MEDECINS

7 janvier 2021

#Covid19 « Médecins, faites-vous vacciner et faites-le savoir ! Tout, dans l'histoire de la médecine, nous pousse à nous servir de cette arme décisive. » L'appel du président de l'Ordre @BouetP dans @le_Parisien #JeMeFaisVacciner #MédecinVacciné

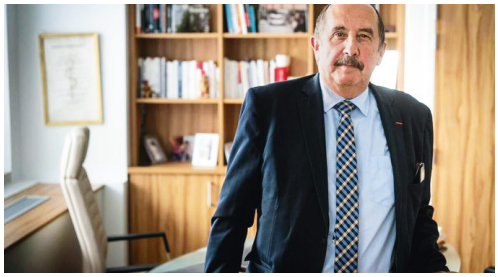

@ORDRE_MEDECINS

26 janvier 2021

[Communiqué] #Covid19 : devant la hausse des contaminations de soignants de première ligne, l'Ordre appelle à accélérer leur vaccination pour leur permettre de continuer à soigner et pour protéger leurs patients
→ https://conseil-national.medecin.fr/publications/communiques-presse/vaccination-soignants-ligne
@Sante_Gouv

FÉVRIER

@ORDRE_MEDECINS

9 février 2021

Comme indiqué par @lemondefr, l'Ordre a saisi la @HAS_sante et l'@ansm.
Il rappelle que tout médecin doit exercer la médecine conformément aux données acquises de la science, tant dans l'élaboration du diagnostic que dans la proposition d'un traitement.

@ORDRE_MEDECINS

5 février 2021

#EntraideOrdinale
« Les médecins et soignants ne sont pas des super-héros ! Ils sont particulièrement à risque d'épuisement professionnel. »

En cas de besoin, un numéro :
0800 288 038, 24 h/24 et 7 j/7

https://youtube.com/watch?v=IaJt33LUFeg
@MoraliJacques

L'ENTRAIDE ORDINALE

MARS

@ORDRE_MEDECINS

8 mars 2021

#Vaccination anti-#Covid19 : le message DGS-urgent reçu par les médecins est inacceptable et doit être démenti par le ministre @olivierveran. Les médecins, moteurs de la campagne vaccinale auprès de la population, doivent être assurés de leur approvisionnement en doses.

L'ouverture élargie se déroulera de la façon suivante :

- **Les pharmaciens peuvent passer leur commande à compter du lundi 8 mars 2021** : la commande de vaccins se fait à travers le portail de télé-déclaration des officines (https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr). Les officines pourront **commander 1 ou 2 flacons** pour leurs propres besoins. Les flacons surnuméraires seront envoyés à hauteur d'un flacon supplémentaire par pharmacie située dans une zone à la plus forte circulation épidémique. En cas de sur-commande, les officines recevront a minima un flacon.
- **Les doses seront livrées aux pharmacies le jeudi 18 mars ou le vendredi 19 mars.** Aiguilles et seringues seront également fournies lors de cette livraison.

A noter que pour la semaine du 8 mars, la commande ne sera ouverte que pour les besoins propres des officines, **il ne sera pas possible de prendre des commandes pour les médecins** compte tenu du nombre de doses livrées par AstraZeneca (environ 28 000 flacons disponibles à la commande).

@ORDRE_MEDECINS

17 mars 2021

Il y a un an tout juste, les Français vivaient avec stupeur les premières heures du #confinement. En cette journée si spéciale, HOMMAGE aux médecins et soignants mobilisés sans relâche depuis le début de la crise. Nous leur devons tant. #Covid19

AVRIL

@ORDRE_MEDECINS

20 avril 2021

[Communiqué] #Téléconsultation dans les supermarchés : la santé n'est pas un commerce ! L'Ordre demande au @gouvernementFR de réagir pour protéger l'acte médical et les patients → https://conseil-national.medecin.fr/publications/communiques-presse/teleconsultations-supermarches #Monoprix

MAI

@ORDRE_MEDECINS

11 mai 2021

#EntraideOrdinale
Porter un masque, se laver régulièrement les mains, respecter la distanciation sociale, aérer les pièces le plus souvent possible… Pour se protéger et protéger ses proches, n'oubliez pas : le respect des #GestesBarrières reste indispensable. #MardiConseil

JUIN

@ORDRE_MEDECINS

3 juin 2021

[Communiqué] Création du statut de pharmacien correspondant : l'Ordre des médecins appelle à une réflexion globale plutôt qu'à une multiplication de mesures éparses.

JUILLET

@ORDRE_MEDECINS

5 juillet 2021

[Communiqué] Vaccination #Covid19 : l'Ordre prêt à accompagner l'obligation vaccinale des professionnels de la santé ; il demande également la facilitation de l'exercice des soignants engagés dans la campagne.

Obligation vaccinale des professionnels de santé

Publié le Lundi 05 juillet 2021 • Temps de lecture : 2 mn

@ORDRE_MEDECINS

15 juillet 2021

Violences pendant les études de #médecine : la France accuse un réel retard dans la lutte contre ce fléau. L'@ANEMF, le CNA, la @ConfDoyensMed et l'Ordre se mobilisent pour mettre en place des dispositifs. @WhatsUpDoc_mag

AOÛT

@ORDRE_MEDECINS

3 août 2021

[Communiqué] Violences et menaces contre des professionnels de santé : l'Ordre des médecins exprime tout son soutien aux professionnels de santé visés.

@ORDRE_MEDECINS

6 août 2021

[Communiqué] Pour l'Ordre des médecins, la mise en place du pass sanitaire ne doit pas limiter l'accès aux soins.

SEPTEMBRE

@ORDRE_MEDECINS

15 septembre 2021

#PointPresse de l'@ordre_medecins : « L'Ordre agira disciplinairement, au niveau départemental et national, contre les médecins ne respectant pas l'obligation vaccinale et mettant leurs patients en danger ! » @BouetP

OCTOBRE

@ORDRE_MEDECINS

7 octobre 2021

L'Ordre des médecins se félicite que @Sante_Gouv, sur avis de la @HAS_sante, ouvre le rappel vaccinal contre la #Covid19 à tous les professionnels de santé. Cette mesure, que nous appelions de nos vœux, est primordiale pour assurer la continuité des soins et la sécurité de tous.

NOVEMBRE

@ORDRE_MEDECINS

19 novembre 2021

#Soigner demain une enquête qui interroge la profession sur la crise sanitaire, l'avenir du système de santé, l'accès aux soins et le métier de médecin. Participez pour faire entendre votre voix !

@ORDRE_MEDECINS

23 novembre 2021

Face à la situation en #Guadeloupe l'Ordre rappelle qu'il est primordial que la continuité des soins puisse être assurée. L'Ordre apporte tout son soutien aux médecins et soignants qui continuent d'œuvrer au service des patients dans cette crise.

DÉCEMBRE

@ORDRE_MEDECINS

17 décembre 2021

[E-santé] Qu'est-ce que http://Monespace.medecin.fr ? Un lieu de dialogue et d'échange entre les médecins et leur Ordre. @JMMOURGUES nous explique.

@ORDRE_MEDECINS

23 décembre 2021

« Je vous souhaite, dans ce tumulte médical, de trouver le réconfort auprès des vôtres, et je sais que vous serez une fois de plus au rendez-vous » : le message de @BouetP aux médecins qui assureront la permanence des soins en cette période de fêtes.

L'année 2021

L'ORDRE, ACTIF AUPRÈS DES MÉDECINS

CHAPITRE 2

3 QUESTIONS À...

Dr Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi

1 La lutte contre les discriminations est l'une de vos grandes préoccupations. Comment s'est-elle illustrée en action cette année ?

Je préside, depuis 2019, la commission d'évaluation des pratiques de refus de soins auprès du Cnom. Le décret du 2 octobre 2020 relatif aux refus de soins discriminatoires et aux dépassements d'honoraires abusifs donne de nouveaux outils pour lutter contre le refus de soins discriminatoires, notamment des commissions de conciliation associant l'Ordre des médecins et la Caisse nationale de l'Assurance maladie. Nous avons réalisé une affiche pour accompagner les médecins et les usagers dans ces nouvelles dispositions. Elle peut être affichée dans le cabinet ou donnée directement à un patient.

3 QUESTIONS À...

Dr Jean-Marcel Mourgues

1 Vous participez à la commission Communication du Cnom. Quels sont les grands sujets abordés en 2021 ?

Dans la continuité de l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a évidemment été au cœur des prises de parole du Cnom, que ce soit dans la presse grand public ou spécialisée, nationale ou régionale. Sous forme d'interviews ou de communiqués de presse, le Cnom s'est attaché à éclairer les décisions des pouvoirs publics, à informer les professionnels de santé sur la campagne de vaccination, les modalités de protection individuelles ou collectives face à la circulation virale, ou encore l'accès aux soins. En parallèle, l'Ordre a maintenu ses prises de position sur un large éventail de thématiques, comme les violences et menaces à l'encontre des médecins, la télémédecine

des vice-présidents

2 Votre année a également été rythmée par une autre thématique, celle de la lutte contre les violences. De quelle manière ?

L'Ordre s'est particulièrement impliqué dans le déploiement territorial de la loi du 30 juillet 2020, contre les violences conjugales. Nous avons réalisé un livret et un protocole du signalement des victimes de violences conjugales dont les signataires sont président(e)s des conseils départementaux de l'Ordre des médecins (CDOM), les procureurs de la République, les directeurs d'hôpitaux et les préfets. Pour cela, des protocoles pilotes ont été menés dans trois départements. Nous avons également demandé aux CDOM de créer une commission Vigilance-Violences-Sécurité, pour accompagner toutes les situations de violences auxquelles sont confrontées les médecins. Fin 2021, 70 % du territoire était couvert par ces commissions. Un comité national de pilotage Vigilance-Violences-Sécurité, que je préside, a été créé au sein du Cnom. Cette année, j'ai également représenté le Cnom lors d'une audition auprès de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise).

3 Vous présidez également le Comité national des violences intra-familiales (CNVIF). Quel bilan dresser de cette année ?

Pour rappel, le CNVIF, créé à l'initiative du Cnom, est un groupe indépendant, pluridisciplinaire et interinstitutionnel qui regroupe plus de 70 experts engagés pour améliorer la lutte contre les violences intra-familiales. Nous avons, en 2021, sorti cinq fiches « réflexes » qui ont vocation à permettre aux professionnels de faire de la prévention et de signaler rapidement les cas de maltraitance et de violences faites aux enfants. En octobre, nous avons organisé un colloque en collaboration avec le Centre de recherches juridiques de Paris 8, « De la détection de la violence aux outils de protection ». Cette collaboration enrichissante devrait se poursuivre à l'avenir.

---

et ses modalités de déploiement, le protocole de prise en charge des violences conjugales. Il est resté audible et visible sur les sujets qui rythment l'actualité médiatique.

2 Vous avez été aussi partie prenante de la grande consultation « Soigner demain », destinée à transformer le système de santé. Quel bilan tirez-vous de ce travail collégial ?

Cette consultation visait à dresser un état des lieux du système de santé à partir des témoignages de celles et ceux qui le font vivre au quotidien. 17000 professionnels de santé et internes ont répondu à un questionnaire numérique. Ils se sont exprimés sur la façon dont ils ont vécu la pandémie, les leçons de la crise sanitaire, leur souhait de réforme et d'évolution du système de santé, de l'accès aux soins et du métier de médecin.
En complément, le Cnom a animé des ateliers et des tables rondes avec des experts.
Le résultat de cette consultation est la publication, au début de l'année 2022, d'une plateforme où l'institution formule les propositions de la profession pour une transformation de notre système de santé. Le Cnom entend faire de la santé un enjeu politique majeur en portant la voix des médecins dans la campagne pour l'élection présidentielle. La campagne « Soigner demain » constitue un apport essentiel au débat d'idées, qui répond à la fois aux demandes des professionnels de santé et des citoyens.

3 Quelles autres actions ont marqué 2021 ?

Durant cette année, j'ai représenté à plusieurs reprises le Cnom lors des réunions du Comité de liaison des institutions ordinales, qui réunit sept ordres nationaux des professions de santé. Ces rencontres nous permettent d'échanger sur les évolutions du système de santé et des questions aussi bien pratiques que juridiques au cœur des missions régaliennes croisées des ordres. Nous avons été consultés par ailleurs, de façon prospective, à l'élaboration d'objectifs pluriannuels de formation initiale pour les futurs professionnels de santé, avec des objectifs chiffrés en vue de redresser la démographie médicale.

3 QUESTIONS À…

Dr Gilles Munier

1 La gestion de la Covid-19 a de nouveau rythmé le quotidien de l'Ordre. Quelles actions avez-vous menées dans ce contexte ?

En tant que vice-président, j'ai représenté l'Ordre lors de 46 réunions hebdomadaires du Comité de contrôle et de liaison Covid-19 (CCL-Covid). Le CCL-Covid a rendu au gouvernement six avis et deux points de vigilance. Nous avons porté une attention particulière au traçage numérique et à la protection des données personnelles liés à l'application TousAntiCovid, et à l'organisation de la campagne de vaccination. À chaque fois, le Cnom a rappelé les atouts des systèmes d'information face à l'épidémie, mais aussi les lignes rouges à ne pas franchir en matière de secret médical.
Par ailleurs, au sein de l'Ordre, j'ai participé deux fois

"LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS COMPTE QUATRE VICE-PRÉSIDENTS"

3 QUESTIONS À…

Pr Serge Uzan

1 En matière de formation et compétences, quel bilan tirez-vous de 2021 ?

L'Ordre est un élément moteur en matière de développement professionnel continu (DPC) et de certification périodique après en avoir été l'initiateur. L'année 2021 a été marquée par de fortes inflexions dans ce domaine grâce à l'action des médecins et de leurs représentants ordinaux. Dans sa mission essentielle d'accompagnement des médecins dans leur obligation triennale de DPC et de certification, l'Ordre a développé de nombreux instruments d'information : conférences, diaporamas, courriers à l'ensemble des médecins, mise en ligne de questions-réponses sur le site du Cnom.
Par ailleurs, le Cnom a établi, grâce à une enquête menée auprès des médecins, un catalogue des différentes actions concourant à la formation des médecins, allant des

par semaine à une cellule de crise et un comité stratégique. L'objectif était d'être capable d'apporter des recommandations et des éclairages aux médecins en matière de vaccination, par exemple.

2 D'autres chantiers ont malgré tout été menés par l'Ordre. Lesquels ?

De nombreux projets nous ont occupés tout au long de l'année 2021. Nous avons par exemple poursuivi la création d'un logiciel institutionnel unique de traitement des plaintes par les conseils départementaux. Baptisé « Orion », il sera livré au deuxième trimestre 2022. Ce nouvel outil est une réelle avancée : il prendra en compte le temps consacré à la médiation par les conseillers départementaux. Ce travail de conciliation, réalisé aux bénéfices des plaignants et des médecins, se trouve ainsi mis en valeur comme le recommandait le dernier rapport de la Cour des comptes.
Nos règlements – trésorerie et intérieur – portant sur les règles applicables aux dotations complémentaires au bénéfice des conseils régionaux et départementaux ont été modifiés. Autre initiative : le Cnom a partagé son expertise sur plusieurs sujets thématiques, comme l'ubérisation des professions libérales ou encore sur la grève de la faim en milieu carcéral.

3 Quel bilan tirez-vous de cette année 2021 ?

L'implication des médecins a été déterminante, de la première vague de contaminations jusqu'à l'organisation de la vaccination. Les médecins se sont encore remarquablement adaptés, l'Ordre aussi. Nous devrons collectivement être vigilants dans les mois à venir, face aux conséquences des reports de soins qui vont apparaître chez les patients. Renforçons les dépistages, la surveillance des maladies chroniques et les troubles de santé mentale afin de limiter le plus possible l'impact des retards de diagnostic et de prise en charge.

---

formations les plus conventionnelles à des activités d'encadrement des étudiants, de recherche, de participation à des congrès, etc.

2 L'Ordre a activement participé à l'ordonnance instaurant la certification périodique. Êtes-vous satisfait ?

Dès 2015, l'Ordre fut le premier à promouvoir le concept de certification périodique, auquel il souhaitait associer la notion légitime de « valorisation ».
Il maintiendra cette demande bien qu'elle n'ait pas été retenue pour l'instant.
La certification périodique des professionnels de santé a été définie par une ordonnance de juillet 2021, avec toutefois quelques points différents de nos souhaits. Rappelons brièvement que la certification périodique inclut, outre l'obligation de DPC qui est maintenue, trois nouveaux paramètres : la qualité des pratiques professionnelles dont le maintien d'une activité, une amélioration de la relation avec le patient et la prise en compte de la santé au travail du praticien.
Nous souhaitions par exemple que cette procédure ne soit appliquée qu'aux nouveaux diplômés et que, pour les autres, elle repose sur le volontariat.
Le législateur, dans un souci de non-discrimination entre les médecins, a exigé qu'à l'horizon 2032 tous les médecins soient certifiés.

3 Quelles sont les avancées en matière de DPC ?

Deux étapes incontournables ont été mises en place réglementairement en 2020 et 2021. Il s'agit d'une part des textes concernant les conseils nationaux professionnels (CNP) et leur financement, et d'autre part de la mise en œuvre du document de traçabilité de l'Agence nationale du DPC (ANDPC). C'est donc à partir de 2020 que nous avons mené les discussions nécessaires avec ces deux instances et mis en place l'accueil des données et leur validation au Cnom. Aujourd'hui, plus de 30 000 dossiers ont été transmis par l'ANDPC. Notre objectif est de dépasser 60 000 dossiers au premier trimestre 2023 (fin de la période triennale de DPC 2019-2022).

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Dr Anne-Marie Trarieux

Présidente de la section Éthique et déontologie

La section Éthique et déontologie est chargée d'un certain nombre de missions : informer et conseiller sur le plan juridique et déontologique les conseils départementaux et régionaux, les médecins et le public, notamment sur des questions relatives aux responsabilités et aux droits des patients. Au-delà de cette activité courante propre à la section qui a connu une importante augmentation, se sont poursuivis activement les travaux et le suivi des projets de loi et de décrets et, également, des travaux en transversalité avec les autres sections, en lien avec les problématiques posées par la pandémie.

Hausse des courriers à traiter

En 2021, nous avons enregistré une augmentation des courriers reçus portant sur des questions complexes, tout particulièrement en lien avec le secret professionnel, l'information et la communication professionnelle du médecin, les droits des patients, la protection des mineurs, mais également avec des problématiques sociétales, etc. Nous avons également reçu des récriminations sur la gestion de la crise sanitaire et la vaccination contre la Covid-19.

IVG et clause de conscience

Concernant les projets de loi, nous avons continué en 2021 à travailler sur différentes propositions de loi, dont, notamment celle visant à renforcer le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). La clause de conscience, que nous défendons, a été maintenue, mais nous n'avons pas été entendus sur l'allongement des délais d'IVG. La proposition de loi sur la dignité et le droit à une fin de vie libre et choisie nous a aussi mobilisés. Nous avons rappelé la position de l'Ordre : le devoir de soulager les souffrances, le refus de l'obstination déraisonnable dans les investigations et la thérapeutique, et, également dans le cadre d'une procédure collégiale comme le prévoit la loi Claeys-Leonetti, la possibilité de mettre en place une sédation profonde et continue jusqu'au décès tout en accompagnant le patient et sa famille.

2021 est restée une année difficile en raison de la pandémie de Covid-19 qui nous a confrontés à des questions nouvelles et complexes tant sur le plan juridique que sur celui de l'éthique médicale et des relations entre médecins ou avec les patients. Nous avons aussi mené des travaux intersections sur la vaccination contre la Covid-19 et le consentement, ces problématiques ayant une dimension de santé publique.

"LA SECTION A REÇU DE NOMBREUSES SOLLICITATIONS"

La section en chiffres

21
réunions et interventions extérieures dont des auditions au Sénat

7
PROJETS DE LOI ET DÉCRETS ÉTUDIÉS : **proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement avec amendement sur la clause de conscience, projet de décret relatif au dossier médical partagé, projet de loi relatif à la protection de l'enfance...**

4 859
COURRIERS REÇUS

3 165
COURRIERS DE PLAINTES

48
AFFAIRES DISCIPLINAIRES

2
AFFAIRES PÉNALES
(exercice illégal de la médecine et constitution de partie civile du Cnom)

11
RÉUNIONS SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE

Publication de rapports

La section s'est penchée notamment sur la problématique déontologique des médecins des unités sanitaires en milieu pénitentiaire (UMSP) confrontés à des grèves de la faim de détenus à la suite d'une saisine de la conseillère médicale nationale pour la santé des personnes sous main de justice. Ses travaux l'ont conduite, dans la continuité de travaux précédents ayant permis de rencontrer plusieurs interlocuteurs extérieurs, notamment des professionnels et des psychiatres travaillant dans des lieux de privation de liberté, à proposer des recommandations. Le rapport, intitulé « Grève de la faim des personnes placées en lieu de privation de liberté : préconisations déontologiques », adopté en juin 2021, fournit ainsi des éléments déontologiques aux médecins des UMSP. La section devrait poursuivre des travaux sur des thématiques identifiées liées au respect des droits des personnes privées de liberté.

CODE DE DÉONTOLOGIE MÉDICALE

En 2021, la section a adopté les commentaires des 11 articles du code de déontologie portant sur la communication professionnelle du médecin, la réécriture des commentaires de l'article 44 sur es sévices et signalement, et les commentaires actualisés des articles 36, 37-2 et 42 (consentement, soins aux mineurs et majeurs protégés). La section a également proposé, avec la Délégation au numérique en santé, un nouvel article 13-1 concernant l'utilisation du numérique en santé. Cet article prend en compte l'évolution des pratiques des médecins et rappelle l'obligation de respecter la loi et le code de déontologie dans le cadre du recours aux technologies du numérique. Enfin, elle a poursuivi ses travaux d'actualisation et de réécriture des commentaires de l'article 4 et ses annexes sur le secret médical.

EXERCICE PROFESSIONNEL

Dr François Simon

Président de la section Exercice professionnel

L'activité législative a été particulièrement intense en 2021 à l'approche de la fin de la mandature, et la section Exercice professionnel a été auditionnée et est intervenue dans l'élaboration de nombreuses lois.

Dans la proposition de loi visant à améliorer le système de santé, le Cnom a réussi à faire valoir l'importance d'une gouvernance médicalisée au sein des établissements publics de santé, en particulier à travers les commissions médicales d'établissement. Nous avons également obtenu que le service d'accès aux soins fasse l'objet de copilotage entre médecins libéraux et Samu.

La section a également été auditionnée sur le projet de loi de démocratisation du sport et a indiqué qu'elle était favorable à élargir à tous les médecins la prescription d'une activité physique adaptée. Dans le projet de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers, la section a insisté sur l'importance que les soins d'urgence restent supervisés par les médecins compétents dans le cadre des structures hospitalières équipées et autorisées à cet effet.

Par ailleurs, il ne nous avait pas paru raisonnable d'évoquer de nouveaux numéros uniques en pleine expérimentation du service d'accès aux soins !

Dans le cadre de la proposition de loi pour renforcer la santé au travail, la section a fait valoir que le renfort de « médecins praticiens correspondants » exerçant parallèlement en médecine de ville pour combler le déficit de médecins du travail n'était pas la bonne solution ! Nous avons également été très vigilants sur les questions du respect du secret médical. Le Cnom a alerté sur une dégradation de la prise en charge des salariés si les visites de reprise ou les visites à la demande de salariés n'étaient plus effectuées par les médecins du travail.

Enfin, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le Cnom a eu beaucoup de mal à faire valoir qu'on ne construira pas une nouvelle organisation facilitatrice de l'accès aux soins en fractionnant la prise en charge des patients, en mettant les professionnels en concurrence dans les exercices isolés, en silos, et sans tenir compte de la responsabilité du médecin dans la prise en charge globale du patient et la coordination des soins.

La section en chiffres

37
AVIS
rendus sur des projets de textes réglementaires

147
DOSSIERS
de demandes d'accès au secteur 2 examinés

26
réunions
avec les conseils nationaux professionnels et les syndicats médicaux

7
RÉUNIONS
autour du service d'accès aux soins (3 organisées par la section, auxquelles ont assisté 25 CDOM, et 4 par la Direction générale de l'offre de soins).

"LA SECTION EST INTERVENUE DANS L'ÉLABORATION DE NOMBREUSES LOIS"

L'expérimentation service d'accès aux soins 2021

La section a souhaité que des échanges aient lieu entre le Cnom et les conseils départementaux de l'Ordre (CDOM) où des expérimentations du service d'accès aux soins (SAS) avaient lieu. Trois réunions ont été organisées début 2021, réunissant la quasi-totalité des CDOM concernés. Leur témoignage a révélé une grande hétérogénéité sur la date de mise en place effective du SAS et sur la place des CDOM dans son pilotage (d'incontournable à inexistante). Ces réunions ont permis de faire remonter des interrogations fortes du terrain sur le statut des médecins intervenants, sur l'attractivité du dispositif et sur l'outil numérique mis à disposition. Elles ont débouché sur un rapprochement entre les CDOM des départements pilotes et les services ministériels compétents pour échanger sur les difficultés rencontrées.

LA TÉLÉMÉDECINE

• À la suite d'un recours en justice du Cnom et de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam), les sites **arretmaladie.fr** et **docteursecu.fr** permettant l'obtention « instantanée » en ligne d'arrêts de travail ont été fermés.
• Le rapport sur le mésusage de la télémédecine suite à la publication de l'avenant n° 9 à la convention nationale et à la parution des principes européens de l'éthique du numérique en santé a été modifié.
• Un recours devant le Conseil d'État a été fait contre l'avenant n° 9 à la convention nationale :
- supprimant le principe même de la connaissance préalable du patient par le médecin effectuant une téléconsultation;
- désorganisant le parcours de soins dans le champ de la télé-expertise médicale.

FORMATION ET COMPÉTENCES MÉDICALES

Pr Robert Nicodème

Président de la section Formation et compétences médicales

La section intervient dans plusieurs domaines : les qualifications nationales, la validation des acquis de l'expérience (VAE) ordinale, la procédure d'autorisation d'exercice (PAE), le développement professionnel continu (DPC) et la certification périodique obligatoire, les études de médecine. En parallèle de la procédure de droit commun, un nouveau dispositif, issu de la loi santé de 2019, consistant à régulariser l'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne a été mis en place. Cette procédure concerne environ 4 500 médecins exerçant déjà dans les établissements de santé ou sociaux et médico-sociaux sans avoir fait reconnaître leur diplôme. La section a donc travaillé sur la mise en œuvre du dispositif, sachant que tous les dossiers déposés par les médecins concernés doivent être traités d'ici à fin 2022.

Certification, conseils nationaux professionnels et 3e cycle

En 2021, nous avons également travaillé sur la certification périodique et la mise en place du dispositif en lien avec les conseils nationaux professionnels (CNP). Les CNP ont trois grandes missions : proposer des orientations prioritaires de DPC de la spécialité ; définir le parcours pluriannuel de DPC ; proposer un document permettant à chaque médecin de retracer l'ensemble des actions de DPC réalisées dans le cadre de son obligation triennale. Leurs missions sont essentielles car ils contribuent notamment « à analyser et à accompagner l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé à travers notamment la définition de référentiels métiers et de recommandations professionnelles ». Le 3e cycle des études de médecine connaît une profonde modification tant sur la professionnalisation du parcours de formation que sur l'évaluation régulière des maquettes qui permettra une adaptation continue aux innovations et aux besoins de santé.
Ces sujets sont essentiels pour l'Ordre. La section a aussi participé avec les autres sections de l'Ordre à des travaux sur les licences de remplacement.
Pour résumer, en termes de compétences médicales, la section est impliquée du début à la fin de la vie professionnelle des médecins.

"ACCOMPAGNER LE MÉDECIN DANS L'ACQUISITION, LE MAINTIEN ET LA RECONNAISSANCE DE SA COMPÉTENCE"

La section en chiffres

30
réunions
sur l'étude et l'expertise de sujets liés à la formation initiale, en particulier la réforme des études médicales, et le développement professionnel continu (DPC)

2 312
DOSSIERS TRAITÉS
en matière de qualification

2 980
COURRIERS TRAITÉS
concernant la formation initiale et continue, les qualifications et leur reconnaissance

184
RÉUNIONS
relatives aux qualifications

DPC ET CERTIFICATION PÉRIODIQUE

La section a travaillé en 2021 sur l'élaboration de l'ordonnance et de l'ensemble des textes concernant la certification périodique obligatoire, qui sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2023 (loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé). Elle a également participé à la construction de l'ensemble du dispositif dont la création du conseil national de la certification périodique. Il est important de souligner le rôle des CNP dans ce nouveau dispositif, qui vont élaborer les référentiels pour chaque spécialité. Par ailleurs, les actions réalisées au titre du parcours de DPC des CNP seront prises en compte au titre du respect de l'obligation de certification périodique. L'Ordre a en effet la mission de veiller à ce que chaque médecin réponde à son obligation de certification. Quant à la période triennale du DPC qui s'achève le 31 décembre 2022, la section a œuvré au dispositif de transmission du document de traçabilité électronique à l'Ordre, chargé de valider le DPC.

La réforme du 3e cycle des études médicales

La section a continué en 2021 à travailler sur la réforme du 3e cycle des études médicales, en vigueur depuis 2017. Elle a ainsi procédé à l'étude et à l'expertise de l'évolution des textes du 3e cycle avec l'adaptation des spécialités et de la modification des Épreuves classantes nationales (ECN) et du 3e cycle. Les ECN vont en effet disparaître en 2024 au profit d'épreuves dématérialisées nationales, d'examens cliniques objectifs et structurés (Ecos) et de la valorisation du parcours universitaire et du projet professionnel.
La procédure d'appariement comprend l'ensemble de ces épreuves et permet le classement des étudiants pour choisir la spécialité et la subdivision (lieu du CHU). La section a également contribué à la mise en œuvre de l'inscription à un tableau spécial de l'Ordre des premiers docteurs juniors, un nouveau statut créé par la réforme du 3e cycle.

SANTÉ PUBLIQUE

Dr Bruno Boyer

Président de la section Santé publique

L'une des missions de la section Santé publique est de coopérer avec les services de l'État sur la veille sanitaire. Nous sommes donc restés très mobilisés par la pandémie de Covid-19 en 2021, et notamment sur la vaccination. Un mot d'ordre a guidé notre action : informer les médecins et les patients. La section a œuvré à rendre opérationnels par les médecins les très nombreux textes réglementaires publiés par les pouvoirs publics, afin de les aider dans leur exercice auprès des patients et leur implication dans la campagne de vaccination. Nous avons également cherché à rendre disponibles pour les médecins les éléments de réponse pour qu'ils puissent plus simplement répondre aux questions de leurs patients.

Partenariat avec l'ANSM

Toujours dans cette optique, nous avons renouvelé en 2021 notre convention de partenariat avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Elle a été enrichie d'un dispositif de coconstruction de l'information afin que les médecins soient informés en amont des décisions liées à la mise à disposition ou au retrait d'un médicament. Je participe à une réunion trimestrielle avec la directrice générale de l'ANSM.

Médecines alternatives

L'année 2021 et la pandémie ont vu « exploser » l'offre de pratiques de soins non conventionnels, souvent inefficaces et parfois dangereuses. Les formations se réclamant notamment du « bien-être » n'ont jamais été proposées en si grand nombre, certaines étant même relayées par Pôle emploi. Nous avons été sollicités par la Drieets, l'organisme qui encadre la formation professionnelle, pour participer à réaliser un guide interne. Destiné aux conseillers sur le terrain, il leur donne les clés pour repérer les offres de formations pouvant conduire à des impasses… ou à un exercice illégal de la médecine.

"UN MOT D'ORDRE EN 2021 : INFORMER LES MÉDECINS ET LES PATIENTS"

Médicaments

Cannabis thérapeutique, indemnisation des victimes du valproate, prescription hors AMM… La section a multiplié les réunions de travail sur des sujets en lien avec la prescription médicamenteuse. Concernant la procédure d'indemnisation des victimes ayant subi un dommage imputable au valproate de sodium (Dépakine*) ou à l'un de ses dérivés mise en place par le ministère de la Santé, le Cnom a été alerté par ses représentants d'une procédure peu favorable au respect du contradictoire. Il a adressé un courrier au ministre pour demander, conformément au droit commun, que le médecin soit informé dès le dépôt du dossier par la plaignante ou ses ayants droit.
Il a également demandé un allongement des délais pour que les médecins puissent organiser leur défense.

PRISE DE PAROLE DES MÉDECINS : VIGILANCE

En 2021, l'Ordre des médecins a rappelé fermement à l'ensemble des médecins que, en cette période de vulnérabilité particulière et face à l'inquiétude des patients, leur parole a pris un sens encore plus important.
Les Français vouent une confiance importante au corps médical, qui se doit d'en être à la hauteur pendant cette crise sanitaire sans précédent. L'Ordre a engagé via la section Santé publique des poursuites disciplinaires contre les médecins tenant des propos et ayant des pratiques anti-déontologiques liés à la Covid-19 (prescriptions illusoires ou dangereuses, non-respect des gestes barrières et du port du masque auprès des publics à risque, incitation à la non-vaccination, etc.).

La section en chiffres

36
réunions liées à la Covid-19 avec l'ANSM et Santé publique France

124
ACTUALISATIONS
du thésaurus Covid-19

5
CIRCULAIRES
publiées

19 569
COURRIERS
traités

77
DOSSIERS
de plaintes reçus

11
DOSSIERS
d'exercice illégal de la médecine traités

47
AFFAIRES
disciplinaires présentées en session

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX DONNÉES DE SANTÉ ET AU NUMÉRIQUE

La délégation générale aux données de santé et au numérique (DGDSN) intervient sur les sujets liés à la e-santé et au numérique, à l'intelligence artificielle, aux données de santé et aux nouvelles technologies destinées à la santé. Elle remplit des missions de prospective et de réflexion, avec la rédaction de rapports, par exemple, pour faciliter la compréhension des médecins avec le numérique. Elle répond également à leurs questions en lien avec les sections, et participe à défendre leurs intérêts en représentant le Cnom auprès des ministères, des agences et des organismes d'État concernés par la e-santé.

En 2021, la délégation a également été présente auprès des instances de santé, et notamment auprès de :

- la délégation du numérique en santé, au comité de suivi du Ségur numérique.
- l'Agence du numérique en santé, en participant à la réflexion autour du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS).
- le Health Data Hub ;
- la Direction générale de l'offre de soins, en assistant au comité national Télésanté, au comité de pilotage du programme Répertoire opérationnel des ressources (ROR), et en participant à la réflexion autour de l'identitovigilance.

En lien avec les sections, la délégation a participé à plusieurs travaux au sein du Cnom :

- les mésusages de la télémédecine ;
- les téléconsultations dans les locaux commerciaux ;
- la communication professionnelle dans le cadre de la révision des commentaires du code de déontologie ;
- le référencement des médecins libéraux sur santé.fr
- la rédaction dans le code de déontologie d'un nouvel article 13-1 (l'utilisation des technologies du numérique appliquées à la santé).

Pr Stéphane Oustric

Délégué général aux données de santé et au numérique

> « LE MONDE NUMÉRIQUE EST LÀ, ET NOUS, MÉDECINS, DEVONS EN ÊTRE LES ACTEURS. »

Informer et accompagner l'ensemble des médecins dans la compréhension du virage digital est une priorité pour l'Ordre. Nous devons aussi apprendre à développer une éthique de la vigilance et de la réflexion au sujet de ces outils : ils sont au service du médecin, et devront le rester. La technologie ne remplacera jamais la capacité du médecin à accompagner ses patients, tout au long de leur parcours de santé.

+ À LIRE ÉGALEMENT

La délégation a publié, en lien avec le service communication, un bulletin spécial de 82 pages, consacré aux enjeux du numérique en santé. Intégralement dématérialisé, il a été préparé en 2021 et envoyé aux 310 000 médecins inscrits au tableau en janvier 2022.

LA DÉLÉGATION AUX AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

La délégation aux affaires européennes et internationales (**DAEI**) représente le Conseil national lors des événements internationaux et gère l'interface du Cnom dans les contacts avec tous ses homologues internationaux.

En 2021, et malgré la pandémie

elle a participé à 30 réunions, conférences ou comités avec les représentants des médecins européens et internationaux dont voici une sélection :

2 RÉUNIONS,
1 session scientifique et 1 assemblée générale de l'Association médicale mondiale (AMM). Le Cnom est membre du Conseil de l'AMM;

1 RÉUNION ET 1 GROUPE DE TRAVAIL
sur la vaccination et 2 réunions du bureau et assemblées générales du Comité permanent des médecins européens (CPME);

2 RÉUNIONS PLÉNIÈRES,
3 réunions du bureau et 1 réunion du groupe de travail sur la violence du Conseil européen des ordres des médecins (CEOM), dont la DAEI assure le secrétariat et organise les réunions plénières;

1 RÉUNION BILATÉRALE
avec l'Ordre espagnol, et 1 réunion bilatérale avec l'Ordre du Rwanda.

Dr Jean-François Rault

Délégué général aux affaires européennes et internationales

"DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE, UN CONSENSUS ALARMANT SUR LA RÉALITÉ DE L'EXERCICE MÉDICAL tel que vécu par les médecins européens s'est dégagé : les actes de violence physique, émotionnelle et psychologique à l'encontre des professionnels de santé ont augmenté. À travers le CEOM, les organisations médicales européennes, et notamment le Cnom, ont tenu à réaffirmer leur solidarité envers leurs confrères dans un communiqué commun. Elles ont demandé aux gouvernements de revoir la manière dont les systèmes de santé considèrent le bien-être des professionnels de santé, ainsi que celui des patients qu'ils servent chaque jour."

30 réunions, conférences ou comités en 2021, marquée par la reprise du présentiel.

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RELATIONS INTERNES

La délégation générale aux relations internes (DGRI) est composée d'un délégué général qui la dirige et de 6 membres élus par le Cnom :
• 4 membres au titre des conseils départementaux, élus par le collège constitué des présidents, secrétaires généraux et trésoriers des conseils départementaux;
• 2 membres au titre des conseils régionaux et interrégionaux, élus par le collège constitué des présidents, secrétaires généraux et trésoriers des conseils régionaux ou interrégionaux.

Le président a par ailleurs nommé une conseillère dédiée aux relations internes s'agissant de toutes les questions touchant à l'organisation et au fonctionnement des départements, régions et collectivités d'outre-mer.

En 2021 :

La DGRI s'est rendue dans

6 CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

4 RÉUNIONS **de la DGRI ont eu lieu.**

1 GUIDE DE L'EMPLOYEUR ORDINAL, **réalisé pour les conseils départementaux, régionaux ou interrégionaux afin d'harmoniser les recrutements tant sur les niveaux de compétence requis que sur les échelles salariales, a été adopté.**

1 GUIDE DU CONSEILLER ORDINAL **a été mis à jour compte tenu de l'évolution de la réglementation et des modifications apportées aux règlements intérieur, électoral et de trésorerie.**

1 MOOC **(cours en ligne) sur la procédure d'inscription a été réalisé.**

Dr Jacques Morali

Délégué général aux relations internes

"LA DGRI SE DOIT DE FACILITER LES RELATIONS INTERNES DE L'INSTITUTION ORDINALE ET LA CIRCULATION DE L'INFORMATION.
Elle organise les actions de formation et de conseil des conseillers départementaux, régionaux et interrégionaux ainsi que celles de leur personnel administratif. Elle met en œuvre aussi le contrôle de la gestion budgétaire et comptable de ces conseils. Pour résumer, on peut dire que l'action essentielle de la délégation et de son délégué général est d'être l'interface des conseillers départementaux, régionaux et interrégionaux avec le Conseil national et ses services. En 2021, nous avons, entre autres, travaillé à répondre à deux difficultés que peuvent rencontrer les présidents départementaux ou régionaux de l'Ordre : la gestion des personnels et l'investissement immobilier."

LA COMMISSION DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE,

créée en 2019 pour une durée de vie limitée, puisque alimentée uniquement par les dons des conseils, a été supprimée par une délibération prise lors de la 361e session du Conseil national le 15 décembre 2021. Elle était présidée par le délégué général aux relations internes.

LA COMMISSION DES DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DE L'HARMONISATION DES CHARGES

est composée de 6 membres et d'un président et a pour fonction d'étudier les demandes de financement non budgétées par les conseils et de présenter ses propositions en session pour vote.

En 2021, la commission a dû s'adapter à l'évolution du mode de fonctionnement des conseils départementaux qui se financent non plus sur la collecte d'une quote-part de la cotisation ordinale mais par des dotations octroyées par le Conseil national et établies à partir des budgets de fonctionnement réalisés par les conseils.

7

réunions de la commission

33

DEMANDES

ont été étudiées :
- **2 ont fait l'objet d'un prêt relais**
- **6 dossiers ont été rejetés**
- **25 demandes ont été acceptées**

1 795 600

EUROS DE DÉPENSES :
- **1 089 000 euros pour les achats de locaux**
- **616 600 euros pour financer des travaux**
- **90 000 euros pour des dépenses de fonctionnement**

LES ÉLECTIONS, EN 2021

- 1 élection complémentaire à la chambre disciplinaire nationale
- 1 élection complémentaire à la chambre disciplinaire de première instance des Hauts-de-France
- 1 élection complémentaire au conseil régional d'Occitanie
- 88 conseils départementaux renouvelés par moitié

L'ANNÉE 2021 DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

L'Ordre des médecins est présent sur tout le territoire à travers ses conseils départementaux. Le conseil départemental de l'Ordre des médecins remplit des missions administratives : il inscrit les médecins après avoir vérifié leur qualification, tient à jour le tableau des médecins, délivre les autorisations de remplacement, organise la permanence des soins… Le conseil départemental a également des missions juridiques : il examine et contrôle tous les contrats conclus par les médecins… Il ne dispose pas d'un pouvoir disciplinaire, mais peut proposer des conciliations en cas de plainte déposées à l'encontre d'un médecin.

NORMANDIE
1 424
14 607
81
168

BRETAGNE
1 994
12 149
118
169

PAYS DE LA LOIRE
2 594
15 734
92
138

CENTRE-VAL DE LOIRE
827
980
88
195

NOUVELLE-AQUITAINE
2 751
11 330
77
325

OCCITANIE
1 534
16 276
215
310

ANTILLES-GUYANE
626
906
10
NR

RÉUNION-MAYOTTE
881
3 942
41
16

NOUVELLE-CALÉDONIE
406
1 548
48
39

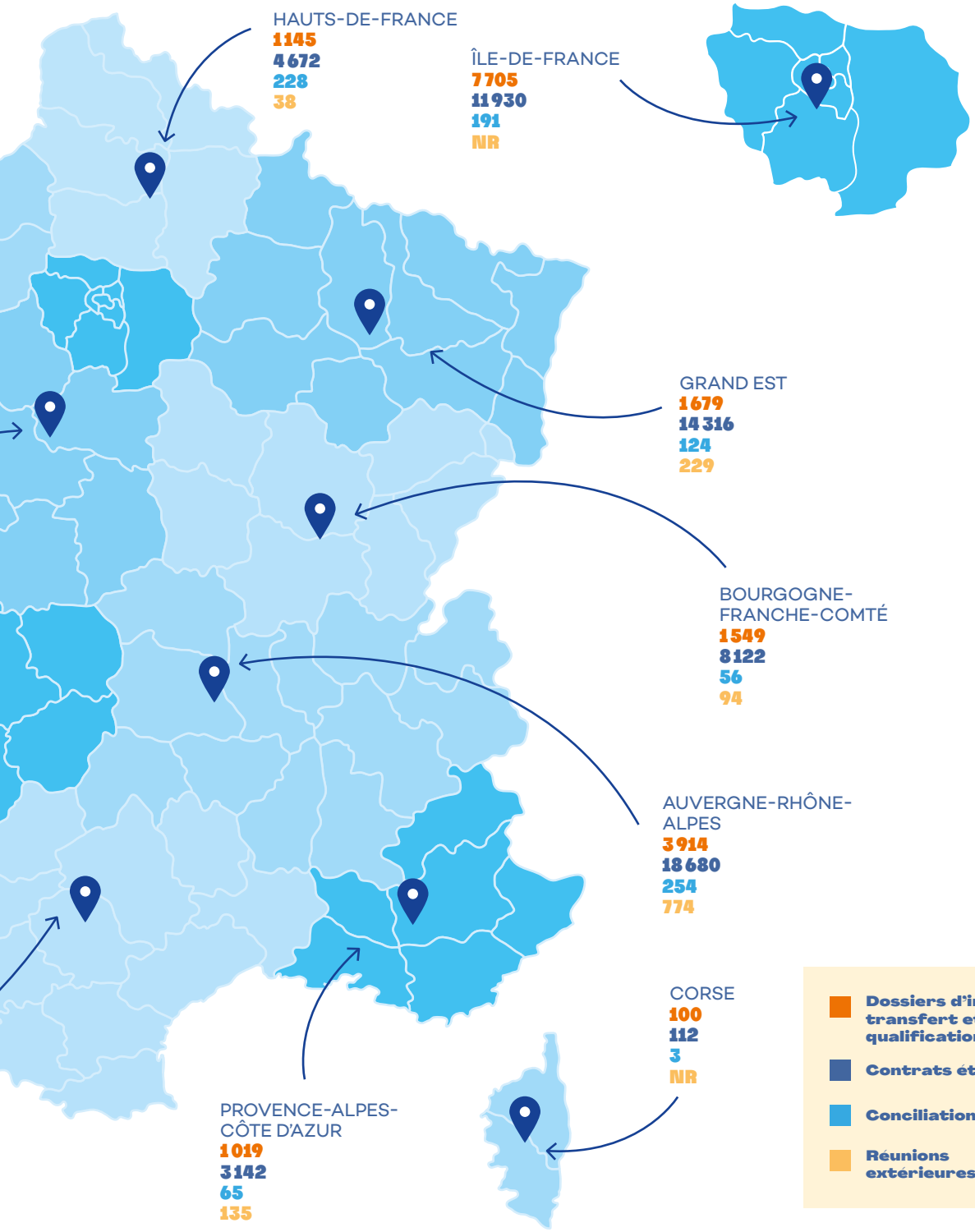
HAUTS-DE-FRANCE
1145
4 672
228
38
ÎLE-DE-FRANCE
7 705
11 930
191
NR
GRAND EST
1 679
14 316
124
229
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
1 549
8 122
56
94
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
3 914
18 680
254
774
CORSE
100
112
3
NR
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
1 019
3 142
65
135
Dossiers d'inscription, transfert et qualifications
Contrats étudiés
Conciliations
Réunions extérieures

L'année 2021 des commissions

L'ORDRE, IMPLIQUÉ DANS SES MISSIONS

CHAPITRE 3

LA COMMISSION D'ENTRAIDE

L'entraide ordinale apporte un soutien confraternel aux médecins en difficulté ou à leur famille.
Elle s'adresse à tous les médecins inscrits au tableau de l'Ordre qui rencontrent des difficultés, qu'elles soient ponctuelles ou durables.
Elle s'adresse également à leurs familles et à leurs ayants droit.

187
DEMANDES
ont été reçues et traitées

233
DÉCISIONS
ont été rendues (en raison d'un reliquat 2020)

705 290
euros d'aide
ont été accordés par la commission nationale d'entraide :

- **337790 euros d'aide directe ont été apportés aux médecins ou à leur famille.**
- **367500 euros d'aide issus de l'enveloppe Covid-19 du Cnom. Pour rappel, 4 millions d'euros supplémentaires avaient été alloués en 2020 par l'institution, dans le cadre de la pandémie.**

0800 288 038

Le numéro vert d'assistance et d'orientation, accessible 7 j/7 et 24 h/24.
La permanence téléphonique d'écoute et d'orientation a continué d'être fortement sollicitée.
970 appels ont été reçus en 2021, contre 1779 en 2020 et 669 en 2019. Ce service d'écoute téléphonique oriente le médecin vers l'interlocuteur adéquat :

- son conseil départemental de l'Ordre des médecins
- une association d'entraide;
- le service de l'entraide du Cnom;
- le service téléphonique d'assistance sociale;
- la permanence téléphonique d'écoute et d'assistance psychologique;
- un établissement de soins, ou toute autre structure utile.

Le service téléphonique d'assistance sociale a traité 152 dossiers, et 140 personnes ont bénéficié de la permanence téléphonique de psychologues.

La commission s'est réunie à 11 reprises. En plus de l'examen des dossiers, les activités des membres ont notamment porté sur la nouvelle organisation du numéro vert, en lien avec les autres ordres de santé, sur des réunions avec les prestataires (assistants sociaux, psychologues), ou encore sur l'informatisation en cours du service de l'entraide.

977

DEMANDES ONT ÉTÉ ADRESSÉES AU SERVICE

228

DOSSIERS EXAMINÉS EN COMMISSIONS

LA COMMISSION DES CONTRATS

Sur sollicitation des conseils départementaux, le Cnom a apporté son expertise sur les montages juridiques complexes mis en œuvre par certains médecins dans le cadre de leur exercice.
La commission s'est réunie à 11 reprises en 2021.
Le service a été particulièrement sollicité sur le suivi du projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante et la réforme de la loi relative à l'exercice sous forme de société des professions libérales qu'elle envisage. En effet, le Cnom reste extrêmement vigilant sur le maintien de l'indépendance professionnelle des associés en exercice au sein de sociétés d'exercice libéral dans le cadre du projet de réforme actuellement discuté.

LA COMMISSION DE LA DÉMOGRAPHIE ET DES ETUDES STATISTIQUES

La démographie médicale est une expertise reconnue et sollicitée de l'Ordre des médecins. Cette commission a trois objectifs : produire, recueillir et diffuser les données pour leur procurer une visibilité institutionnelle interne et externe.
Elle répond majoritairement aux demandes des élus, des Conseils départementaux, des institutions et fédérations, ainsi qu'à la communication (interne et externe). Elle participe également régulièrement à la communication journalistique, ce qui demande une grande réactivité, et publie l'Atlas de la démographie médicale en deux tomes.

La commission a travaillé en lien étroit avec les différentes sections du Cnom, pour répondre à différents sujets de l'accès aux soins et de la démographie médicale. Elle a diffusé pour cela des questionnaires flashs, produit des notes et argumentaires qui permettent d'éclairer l'analyse ordinale par son expertise démographique. Grâce aux données produites, elle a également participé à plusieurs missions d'évaluation des politiques publiques.

Trois exemples de travaux intersections qui ont marqué l'année :
- Exercice professionnel : M2020-074 - mission Pédiatrie ;
- Exercice professionnel : PPL Déserts médicaux ;
- Éthique et déontologie/Corap : elle a proposé un questionnaire d'évaluation des connaissances études et pratiques de la loi Kouchner : analyse en miroir médecins/patients.

124 **sollicitations ont été traitées par le service en 2021**

Elle a également poursuivi ses réflexions pour la mise en place du projet cohorte. Cette cohorte représentative de médecins permettra de structurer sur le long terme les enquêtes auprès de médecins et de suivre finement les évolutions dans le temps.
Quant au travail initié de la grande enquête annuelle sur le sujet des CPTS (définition du protocole et rencontres d'experts), il n'a pu aboutir pour des raisons d'agenda institutionnel.

La commission a également travaillé à la refonte de son observatoire de cartographie interactive et à la conception d'un nouvel outil innovant d'animation territoriale pour les conseils départementaux.

LA COMMISSION DES RELATIONS MÉDECINS-INDUSTRIE

La commission étudie des dossiers comportant des conventions établies entre les médecins et les industriels et rend des décisions et des recommandations. Elle examine les avantages octroyés par les industriels aux médecins : montant des honoraires et des défraiements, hospitalité offerte dans le cadre de participation à des manifestations, de missions d'expertise, de participation à une étude, etc. Un arrêté ministériel fixant les seuils financiers permet de connaître le régime de soumission d'un dossier au Cnom : à autorisation, ou à recommandation.

9 136

DOSSIERS
de demandes d'autorisations ont été reçus. Ils comportaient un ou plusieurs projets de convention et concernaient 119 934 médecins (un médecin peut recevoir un ou plusieurs avantages au cours de l'année).

15 836 **décisions ont été rendues par la commission :**

- 13 698 **autorisations sur les projets de convention;**
- 2 138 **refus sur les projets de convention.**

49 155

RECOURS REÇUS
sous le régime des recommandations ont été reçus. Ils comportent un ou plusieurs projets de convention et concernaient 282 067 médecins.

4 005 **conventions ont reçu un courrier de recommandations.**

La commission se réunit une fois par mois. Des réunions exceptionnelles se rajoutent autant que nécessaire au regard de l'urgence et de la complexité de certains dossiers à examiner.

LA FORMATION RESTREINTE

La formation restreinte se prononce sur les recours ou les saisines dont le Cnom est saisi en matière de suspension pour état pathologique, infirmité ou insuffisance professionnelle et sur les recours en matière d'inscription.

144

DÉCISIONS
ont été rendues, contre 93 en 2020 (+ 30 %)

46 **pour insuffisance professionnelle, dont 10 suspensions totales et 6 suspensions partielles;**

65 **pour état pathologique, dont 39 suspensions;**

10 **sur un recours en matière d'inscription, dont 7 refus d'inscription.**

LA COMMISSION DES APPELS EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

La commission des appels en matière administrative émet des avis sur les appels en matière administrative, notamment l'ouverture de sites distincts, les remplacements, les exemptions de garde, etc.
C'est le Conseil national qui prend en séance plénière les décisions.

47

RECOURS REÇUS,
43 **décisions rendues.**

LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET D'USAGERS

La commission des relations avec les associations de patients et d'usagers (Corap), anciennement connue sous le nom de commission des relations avec les usagers, est l'interface entre l'Ordre des médecins et les usagers du système de santé. Composée de huit membres élus et d'un président, le rôle de cette commission est d'instaurer un dialogue avec les associations de patients afin d'analyser les difficultés soulevées par les usagers du système de santé et d'apporter à ces derniers la vision ordinale.

En 2021, la commission a travaillé à la rédaction d'un nouveau rapport, intitulé « Loi Kouchner : 20 ans après ». **Deux questionnaires ont été établis,** un pour les patients, un pour les médecins. **Ils ont été envoyés à une cohorte de 15 360 médecins et environ 28 479 patients adhérents de 15 associations agréées** représentatives de l'ensemble de la population. Les réponses ont ensuite été analysées afin d'aboutir à la rédaction d'un rapport circonstancié à visée pédagogique, diffusé courant 2022.

Pour ce faire, les membres de la commission se sont réunis à **22 reprises.**

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

La commission de contrôle des comptes et des placements financiers (CCCPF) est indépendante. Elle a pour mission le contrôle des comptes de l'ensemble des conseils de l'Ordre. Elle examine également les placements financiers de l'Ordre et en rend compte au Cnom. Elle établit chaque année un rapport sur les comptes annuels des différents conseils, en faisant apparaître les constats, observations et recommandations qui lui paraissent utiles. Ce rapport, établi après consultation du délégué général aux relations internes, est présenté au Cnom qui se prononce sur la validation de la gestion budgétaire et comptable des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux.

8

réunions de la CCCPF ont eu lieu en 2021.
4 réunions ont eu pour objet l'élaboration de la charte de la commission.

La commission est composée d'un président, de six membres élus par le Cnom et de deux personnalités qualifiées dans le domaine financier et comptable. À ce titre, une personnalité extérieure a rejoint la commission en 2021 : M. Charles-René Tande, professionnel de la comptabilité et ancien président de l'Ordre des experts-comptables.

L'OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ DES MÉDECINS

Le Cnom a publié, courant 2021, le rapport 2020 du recensement national des incidents déclarés par les médecins. Le nombre de déclarations a connu un important recul comparé aux années précédentes en atteignant son plus bas niveau depuis 2015. Un résultat probablement lié à la pandémie de Covid-19.
Les médecins victimes sont majoritairement des médecins généralistes. Les incidents sont pour 63 % d'entre eux des agressions verbales et des menaces.

C'est dans **les Hauts-de-France** que les actes de violence sont les plus nombreux. Suivent l'Île-de-France, puis la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'observatoire de la sécurité des médecins a répondu à toutes les sollicitations des départements au cours de l'année.

955

actes de violence

contre des médecins recensés en 2020, contre 1084 en 2019.

LA PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

67 %

DES DÉPARTEMENTS

ont été amenés à revoir leur organisation à cause de la pandémie : augmentation des moyens alloués pour la régulation des appels en horaires de PDSA, hausse du nombre de médecins régulateurs volontaires, ouvertures de centres Covid-19 couvrant les horaires de PDSA, etc.

35 %

DES TERRITOIRES

de PDSA étaient couverts par moins de 10 médecins volontaires et 19 % par moins de 5 médecins volontaires (contre respectivement 33 % et 16 % en 2019).

En 2021, le Cnom a publié son 18e rapport sur la permanence des soins ambulatoires (PDSA).

Cette édition 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, met en évidence plusieurs constats liés à la crise sanitaire : une amplification des évolutions en grande partie liée aux mesures exceptionnelles de crise avec le renforcement et l'élargissement de la régulation libérale, une plus forte participation des médecins à la PDSA, et une réduction de la part de « zones blanches » possiblement liée à des resectorisations…

Un des indicateurs du bon fonctionnement de la PDSA s'est toutefois dégradé en 2020 avec la hausse du nombre de territoires couverts par moins de 10 ou 5 médecins volontaires. Le manque de médecins demeure le principal facteur de fragilisation de l'organisation de la PDSA identifié par les conseils départementaux de l'Ordre des médecins, qu'il soit lié à la démographie médicale (faiblesse de la densité médicale et vieillissement des médecins en exercice) ou à la démobilisation des médecins libéraux.

LA COMMISSION JEUNES MÉDECINS

La commission jeunes médecins réunit conseillers nationaux et représentants des jeunes pour échanger sur la formation et l'avenir du métier. Le Cnom rencontre régulièrement les représentants des étudiants en médecine, des internes, des chefs de clinique et des jeunes diplômés. Avec un objectif majeur : prendre connaissance de leurs souhaits et de leurs attentes et échanger avec eux sur des sujets d'actualité.

7

structures de jeunes médecins sont représentées au sein de la commission.

- **ANEMF** - Association nationale des étudiants en médecine de France ;
- **ISNAR- IMG** - Inter-syndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale ;
- **ISNI** - Inter-syndicale nationale des internes ;
- **ReAGJIR** - Regroupement autonome des généralistes jeunes installés et remplaçants ;
- **SIHP** - Syndicat des internes des Hôpitaux de Paris ;
- **SNJAR** - Syndicat national des jeunes anesthésistes réanimateurs ;
- **JEUNES MÉDECINS** - Syndicat jeunes médecins.

En 2021, la commission s'est réunie à

5

reprises.

Les principaux thèmes abordés avec les jeunes médecins :

- La mobilisation des étudiants dans la campagne de vaccination contre la Covid-19 ;
- Les violences sexistes et sexuelles ;
- La santé mentale des étudiants en médecine ;
- Le statut du remplaçant non reconnu par l'Assurance maladie et l'ANDPC ;
- La réforme des études médicales.

L'année 2021 des services internes

ACHATS

Créé en 2019, ce service est chargé de mettre en application le décret fixant les règles applicables aux ordres de santé en matière de commande publique, publié le 30 décembre 2019 et entré en vigueur au 1er janvier 2020.

8 MARCHÉS **ont été finalisés en 2021 :**

- **Appui à la communication externe;**
- **Conception et réalisation du dispositif éditorial multimédia;**
- **Maintenance de l'écosystème NextCloud;**
- **Acquisition et maintenance d'un outil de GED;**
- **Acquisition d'un outil de visioconférence;**
- **Organisation événementielle de la réunion de l'AMM d'avril 2022 à Paris;**
- **Désignation d'un commissaire aux comptes;**
- **Permanence téléphonique psychologique;**

ET 27 MARCHÉS **subséquents (dont l'appui au projet DPC et l'accueil téléphonique pour la cellule de prise en charge/hotline de l'Ordre).**

Plus de 80 % des achats du Cnom ont été couverts par la commande publique en 2021. Cela représente plus de 5 800 000 euros TTC de dépenses, contre 4 690 000 euros TTC en 2020.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'année a été marquée par la refonte de l'accord Télétravail, qui prévoit désormais plusieurs modes : 1 ou 2 jours fixes par semaine ou un panier annuel de 24 jours qui peuvent être pris en fonction des besoins. Environ 120 salariés devraient en bénéficier.

La gestion de la pandémie a également représenté une charge de travail importante. Le Secrétariat général a dû adapter, au fur et à mesure des recommandations des autorités, l'organisation du travail, la gestion du télétravail et les conditions matérielles. Les services se sont adaptés aux absences des malades de la Covid-19, particulièrement importantes à partir de mi-octobre 2021.

Bilan social 2021

155 SALARIÉS AU CNOM
(149 CDI et 6 CDD)

81 CADRES,
43 employés et 31 agents de maîtrise

75 % DE FEMMES,
25 % d'hommes

19 RECRUTEMENTS
dont 7 créations de poste

7 DÉPARTS

98/100
INDEX **de l'égalité femmes-hommes en 2021**

ARCHIVES ET JURISPRUDENCE

227

FICHES DE JURISPRUDENCE
ont été rédigées en 2021 à partir de 166 décisions de la chambre disciplinaire nationale et du Conseil d'État. La jurisprudence est accessible à tous sur le site du Conseil national.

4984

CONTENEURS
d'archives physiques, dont 141 entrés en 2021.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

50

personnes travaillent au sein de la DSI du Cnom.

Comme en 2020, la direction des systèmes d'information a été fortement mobilisée sur la poursuite de l'activité, avec la mise en place de la visioconférence, des outils collaboratifs et de télétravail. **100 %** des sessions et réunions de bureau ont pu se dérouler en distanciel, puis en hybride, avec une partie des membres à distance.

Le travail autour de l'espace digital médecin, entamé en 2020 sur le site du Conseil national, s'est poursuivi. Sur **monespace.medecin.fr,** les médecins retrouvent les services de l'Ordre dématérialisés, tels que la cotisation annuelle, la demande d'inscription en tant que docteur junior, une plateforme de petites annonces… La dématérialisation de l'ensemble des documents émis par le Cnom est en cours.

Des « clubs utilisateurs » pour proposer des services digitaux ont été mis en place :

- pour la digitalisation de l'entraide : **3 réunions, 34 utilisateurs**
- pour la digitalisation des remplacements : **3 réunions, 56 utilisateurs**
- pour la refonte de l'espace médecin : **2 réunions, 22 utilisateurs**
- pour la refonte de l'espace annonces : **1 réunion, 11 utilisateurs**

COMMUNICATION

Le service communication du Cnom élabore plusieurs publications à destination de l'ensemble des médecins pour les informer et les accompagner au mieux dans leur exercice.

En 2021 :

6 numéros du magazine *Médecins*, dont 2 entièrement dématérialisés. Les enjeux éthiques liés à la pandémie, la vaccination, le secret médical, les violences intrafamiliales… autant de sujets abordés cette année dans ce magazine qui donne la parole aux médecins, et leur apporte des informations concrètes.

1 hors-série du magazine *Médecins*, dématérialisé, s'est concentré exclusivement sur les enjeux du numérique en santé.

11 newsletters, mensuelles, ont été envoyées à plus de **140000 abonnés.**

2 webzines plus axés vers le grand public, sur les sujets de la santé mentale et des liens entre santé et environnement.

6 vidéos : 3 reportages en immersion auprès de médecins sur le terrain, trois interviews d'élus du Cnom et 1 motion design sur la loi bioéthique.

1 rapport d'activité pour l'année 2020 divisé en **2 cahiers**, dont un consacré uniquement à l'activité de l'Ordre en lien avec la pandémie.

27
MAILINGS
envoyés aux médecins et/ou aux internes

2
CAMPAGNES SMS
pour l'enquête #Soigner demain

9,8
MILLIONS DE PAGES
vues sur le site Internet du Cnom

Dans la presse…

107
interviews ont été organisées, dont 30 dans la presse professionnelle.

16 COMMUNIQUÉS
de presse et une vidéo du président ont été diffusés auprès des médias.

UNE LETTRE OUVERTE
à propos du confinement signée par le Dr Bouet a été publiée dans les colonnes de *Libération*.

UN POINT PRESSE
sur les sujets d'actualité a été organisé à la rentrée de septembre.

Et sur les réseaux…

@ordre_medecins sur Twitter

67 765
ABONNÉS,
soit 6 827 nouveaux abonnés en 2021

411 TWEETS,
partagés 9 259 fois au total

41,55
MILLIONS **d'impressions**

SERVICE DU TABLEAU

En 2021, le service du tableau a traité :

18 231
DOSSIERS D'INSCRIPTION
de médecins (contre 16 389 en 2020), dont 8 677 premières inscriptions.

- **2 608** courriers.
- **252** dossiers d'enregistrement étudiés sur la liste des libres prestations de service. 117 dossiers ont été acceptés (51 premières demandes et 66 demandes de renouvellement).
- **11 547** demandes de transfert pour un changement de département, ou demandes d'archivage.

Le service a également travaillé sur d'autres sujets, comme celui de l'assistance aux médecins dans l'activation de la e-CPS pour accéder aux services de SI-DEP (gestion des dépistages Covid) et SI-VAC (gestion des vaccinations), et dans l'activation de leur document de traçabilité à l'ANDPC.

En lien avec la DPO, le service a avancé sur sa mise en conformité RGPD avec la création du registre de traitements des données qu'il détient, et a participé à la révision de l'arrêté réglementant le contenu du RPPS et l'usage des données qui y sont enregistrées.

DROIT DU NUMÉRIQUE

En 2021,

le principal objectif du service droit du numérique était de renforcer la conformité de l'institution au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Trois chantiers phares ont été menés :

- **137** collaborateurs et **21** élus ont été formés par la déléguée à la protection des données ;
- **9** ateliers ont été menés avec les conseils départementaux et régionaux au sujet de la mise en place des registres des activités de traitement ;
- **1** groupe de travail a été organisé sur la rationalisation de la gestion et de l'archivage des documents pour l'ensemble des services du Cnom.

Par ailleurs, plusieurs outils ont été mis à la disposition des conseils : ajout d'un chapitre RGPD dans le guide de l'employeur ordinal et dans le guide du conseiller ordinal, et publication d'un kit de conformité.

Enfin, concernant le piratage de compte des médecins en vue d'obtenir la production de faux pass sanitaires, le service a été fortement mobilisé pour répondre aux sollicitations des autorités compétentes.

120
DEMANDES
concernant la protection des données personnelles ont été reçues par le service.

10
PERSONNES
ont demandé à exercer l'un de leurs droits prévus par le RGPD.

1
JURISTE
spécialisée en droit du numérique a rejoint le service.

SERVICE DES INSCRIPTIONS

L'activité du service des inscriptions a considérablement augmenté cette année, les problématiques juridiques se complexifiant. Le service a été très sollicité par les conseils départementaux. Pour les accompagner au mieux, il a créé des protocoles expliquant toutes les étapes de la procédure d'inscription, et a organisé et animé une formation sur quatre jours. Il a également participé à la création de Mooc (cours en ligne).

Quatre personnes ont été recrutées pour renforcer le service. Un pôle notification a été créé, afin de colliger les notifications des décisions d'inscription et refus d'inscription ainsi que les décisions de radiation administrative.

Les demandes d'inscription des médecins de l'Union européenne n'ont pas diminué malgré la crise sanitaire, et le service a connu une demande croissante des médecins libanais. Les demandes d'inscription des médecins militaires et des médecins souhaitant bénéficier d'une autorisation ministérielle temporaire d'exercice sont en évolution.

916

dossiers de transfert et de demande de réinscription analysés, contre 649 en 2020.

3 476

dossiers

et courriels reçus par le service en 2021, contre 2 235 en 2020.

226

dossiers

reçus et traités par le pôle liste spéciale, qui gère l'inscription des médecins résidant à l'étranger, contre 180 en 2020.

L'année 2020 au niveau financier

L'audit des comptes combinés 2020 a été mené par KPMG (commissaire aux comptes du Cnom). Un nouveau commissaire aux comptes a été nommé en 2021, le groupe d'audit et de conseil Grant Thornton.

Les comptes du Cnom de l'année 2020 ont été fortement impactés par la crise sanitaire. En effet, en 2020, des manifestations prévues ont dû être annulées (congrès, AG) et un certain nombre de déplacements réduits. Le télétravail et les visioconférences ont toutefois permis la poursuite de l'activité.
L'exercice 2020 est le premier en termes de dotations aux conseils régionaux, les conseils départementaux étant toujours sous le régime de la quote-part.
Dans une démarche de solidarité, 3,5 millions d'euros (M€) ont ainsi été collectés auprès de 7 départements et régions et ont été intégralement reversés à 25 conseils départementaux afin d'amener leur trésorerie à 12 mois.
Une enveloppe entraide Covid a été mise à disposition (4 M€) mais partiellement utilisée (855 000 €) selon les demandes reçues.

En ce qui concerne les comptes combinés 2020, la crise sanitaire est visible avec un sous-consommé, en particulier, sur les postes « Indemnités », « Frais de déplacement » et « Frais de mission, réception ».
Le résultat de 6 924 981 € (dont 3 160 000 € pour le Cnom) est en augmentation (+ 42 %), dû essentiellement à la diminution des provisions avec le changement de méthode pour le calcul de la dépréciation des cotisations (passant de 2 % à 1 %) et à l'augmentation des cessions immobilières.
Les charges de fonctionnement s'élèvent à 72 920 000 € dont 52 % pour le Cnom et 48 % pour les conseils régionaux et départementaux.
Comme l'année précédente, l'audit des

BILAN 2020

ACTIF	31-12-2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 394 226 €
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12 499 478 €
CRÉANCES	6 768 749 €
DISPONIBILITÉS	21 939 373 €
FRAIS PAYÉS D'AVANCE	508 805 €
TOTAL GÉNÉRAL	**101 110 633 €**

PASSIF	
CAPITAL	61 453 955 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 159 648 €
DETTES	36 497 029 €
TOTAL GÉNÉRAL	**101 110 633 €**

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	31-12-2020
ACHATS	550 525 €
CHARGES EXTERNES **dont sous-traitance**	5 023 240 € 3 685 553 €
AUTRES CHARGES EXTERNES **dont honoraires** **dont voyages et déplacements** **dont affranchissements**	6 201 773 € 2 493 067 € 925 666 € 890 741 €
IMPÔTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	1 675 285 €
CHARGES DE PERSONNEL	12 681 816 €
INDEMNISATIONS DES ÉLUS	2 290 960 €
AUTRES CHARGES DE GESTION **dont dotations aux Conseils régionaux**	14 333 045 € 9 052 230 €
CHARGES FINANCIÈRES	628 184 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 745 234 €
TOTAL	**47 130 067 €**
PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 471 597 €
PRODUITS FINANCIERS	115 837 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 702 279 €
TOTAL	**50 289 715 €**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**3 159 648 €**

COMPTES COMBINÉS

ACTIF			31-12-2020
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET
ACTIF IMMOBILISÉ			
immobilisations incorporelles	2 093 659 €	2 038 420 €	55 239 €
immobilisations corporelles	171 457 237 €	54 236 843 €	117 220 394 €
immobilisations financières	9 793 031 €		9 793 031 €
TOTAL	**183 343 927 €**	**56 275 263 €**	**127 068 664 €**
ACTIF CIRCULANT			
clients et comptes rattachés	9 134 949 €	3 812 588 €	5 502 361 €
autres créances	2 174 197 €	78 569 €	2 095 628 €
valeurs immobilières de placement	18 154 351 €	33 570 €	18 120 781 €
disponibilités	95 567 074 €		95 567 074 €
TOTAL	**125 210 571 €**	**3 924 727 €**	**121 285 844 €**
TOTAL	**308 554 498 €**	**60 199 990 €**	**248 354 508 €**

comptes combinés a été mené par KPMG (commissaire aux comptes du Cnom).
• 57 conseils ont été audités dont :
- 34 conseils significatifs déjà audités en 2019,
- 23 conseils ont été audités pour la première fois cette année.

Pour la clarté de l'exposé, nous vous rappelons que :
- **L'actif est ce que l'entreprise possède, que ces éléments soient matériels ou immatériels. Autrement dit, il s'agit des éléments utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité.**
- **Les réserves sont des montants inscrits au passif du bilan d'une entreprise correspondant au cumul des bénéfices des exercices antérieurs (résultats nets de la période, soit bénéfices nets moins pertes nettes) qui n'ont été ni redistribués aux propriétaires de l'entreprise (dividendes, rachats d'actions) ni intégrés dans son capital.**

COMPTES COMBINÉS

PASSIF	31-12-2020
CAPITAUX PROPRES	
réserves et résultats combinés	196 929 491 €
TOTAL	**196 929 491 €**
PROVISIONS	4 468 830 €
DETTES	
emprunts et dettes financières	34 345 549 €
fournisseurs et comptes rattachés	3 862 731 €
autres dettes et comptes de régularisation	8 747 907 €
TOTAL	**51 425 017 €**
TOTAL	**248 354 508 €**

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

	31-12-2020
CHIFFRES D'AFFAIRES	87 525 173 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 297 212 €
ACHATS CONSOMMÉS	- 1 937 434 €
CHARGES DE PERSONNELS	- 46 133 441 €
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	- 24 857 704 €
IMPÔTS ET TAXES	- 4 389 900 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	- 6 832 388 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**5 671 518 €**
PRODUITS FINANCIERS	965 197 €
CHARGES FINANCIÈRES	- 732 827 €
RÉSULTAT FINANCIER	**232 370 €**
RÉSULTAT COURANT DES ENTITÉS INTÉGRÉES	**5 903 888 €**
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 138 520 €
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- 117 427 €
RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTÉGRÉES	**6 924 981 €**
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	**6 924 981 €**
RÉSULTAT REVENANT À L'ENTITÉ COMBINANTE	**6 924 981 €**

L'année 2021 des juridictions ordinales

La juridiction disciplinaire est chargée de sanctionner d'éventuels manquements commis par les médecins aux règles de la déontologie. Placée auprès des instances administratives de l'Ordre, elle est indépendante de celles-ci. Elle fonctionne selon un principe de double degré, les décisions rendues par les chambres de première instance (placées auprès des conseils régionaux) étant susceptibles d'un appel jugé par la chambre disciplinaire nationale. Un pourvoi en cassation contre les décisions rendues par la chambre disciplinaire nationale peut être formé devant le Conseil d'État.

LES CHAMBRES DISCIPLINAIRES DE PREMIÈRE INSTANCE

L'année 2021 a vu la reprise d'une pleine et entière activité des chambres disciplinaires de première instance après une année 2020 marquée par l'arrêt brutal des audiences en raison de la pandémie.

1 667
NOUVEAUX DOSSIERS
ont été ouverts (+ 25 % par rapport à 2020)

2 082
LE STOCK D'AFFAIRES
en instance à fin 2021 (+ 10 % par rapport à 2020)

1592
affaires ont été jugées
(+ 35 % par rapport à 2020) :
• 292 ordonnances ;
• 1 247 décisions en formation collégiale, en 417 audiences.

1 an, 3 mois et 25 jours
Le délai moyen de jugement pour l'ensemble des chambres.

LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

En 2020, malgré la crise sanitaire, la chambre disciplinaire nationale était parvenue à juger plus d'affaires (399) qu'elle n'en avait enregistré (361) notamment en reprenant des audiences au cours de l'été. En 2021, son activité a repris de plus fort.

456
NOUVEAUX DOSSIERS
ont été ouverts (+ 26 % par rapport à 2020)

413
LE STOCK D'AFFAIRES
en instance à fin 2021 (- 1 % par rapport à 2020)

461
affaires ont été jugées
(+ 15,5 % par rapport à 2020)
• 175 ordonnances ;
• 275 décisions prises en formation collégiale, en 90 audiences.

1 an, 7 mois et 11 jours
Le délai moyen de jugement de la chambre.

LES RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

101 pourvois introduits devant le Conseil d'État en 2021, (+ 135 % par rapport à 2020). **22,5 % des affaires** donnent lieu à un pourvoi (+ 7,5 % par rapport à 2020).

80 pourvois ont été tranchés en 2021. 28 demandes de sursis à exécution de décision de la chambre disciplinaire nationale ont été formulées, 15 sursis ont été accordés.

34 décisions de la chambre disciplinaire nationale ont été annulées par le Conseil d'État, dont 29 ordonnances.

Le Conseil d'État a ainsi annulé 29 ordonnances du président de la chambre disciplinaire nationale que celui-ci avait prises pour défaut du nombre de copies requises accompagnant la requête d'appel. La haute juridiction administrative a en effet estimé que la chambre disciplinaire nationale ne pouvait opposer une telle irrecevabilité sans inviter préalablement les requérants à régulariser leurs requêtes.

LA JURIDICTION DU CONTENTIEUX DU CONTRÔLE TECHNIQUE

Les sections des assurances sociales sont des juridictions administratives spécialisées qui jugent, sur la base des dispositions du code de la sécurité sociale, le contentieux du contrôle technique : fautes, fraudes ou abus et tous faits intéressant l'exercice de la profession relevés à l'encontre des praticiens lors de soins dispensés à des assurés sociaux. Elles comprennent des instances de première instance (au niveau régional) et une instance d'appel, la section des assurances sociales du Cnom.

EN 2021

30
AFFAIRES ENREGISTRÉES

19
AFFAIRES TENUES

20
DÉCISIONS LUES

54
AFFAIRES EN INSTANCE À FIN 2021

CAP SUR 2022

Élections ordinales

« Soigner demain » : les propositions de l'Ordre

20 ans de la loi Kouchner

Lutte contre les violences

...

L'Ordre des médecins reste mobilisé en 2022
sur plusieurs thématiques fortes,
dont voici quelques exemples.

Conseil national de l'Ordre
des médecins